

2G EXPERTS
Société par Actions Simplifiée D'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 1, avenue Paul Michonneau
62000 ARRAS
RCS ARRAS 824 424 105

Exercice clos le 30.09.2024
AGOA du 14.02.2025

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE
(Extrait du procès-verbal de l'assemblée)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **235 728 euros**, comme suit :

En « Autres Réserves »	235 728 euros
-------------------------------	----------------------

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	<u>Dividendes bruts</u>
30.09.2023	60 000
30.09.2022	60 000
30.09.2021	60 000

Cette résolution mise aux voix obtient :
Pour : unanimité Contre : Abstention :
En conséquence de quoi, ladite résolution est adoptée /rejetée.

CERTIFIEE CONFORME PAR LA PRESIDENCE



Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 1 AVENUE PAUL MICHONNEAU 62000 ARRAS		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 2 4 4 2 4 1 0 5 0 0 0 2 4			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, 30092024	N-1 30092023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		CX	CQ				
		AF	AG	10 676	9 326	1 350	2 614
		AH	AI	282 200		282 200	282 200
		AJ	AK				
		AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO				
		AP	AP				
		AR	AS				
		AT	AU	44 614	27 122	17 492	18 305
		AV	AW				
		AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT				
		CU	CV				
		BB	BC				
		BD	BE	20 240		20 240	20 240
BF		BG					
BH		BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	357 730	36 447	321 282	323 359
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM				
		BN	BO				
		BP	BQ				
		BR	BS	213 547		213 547	182 589
	BT	BU					
	BV	BW				615	
	CREANCES	BX	BY	508 470	46 350	462 120	408 026
		BZ	CA	94 761		94 761	38 143
		CB	CC				
	DIVERS	CD	CE	259 622		259 622	250 000
CF		CG	703 507		703 507	638 997	
CH		CI	54 889		54 889	8 851	
TOTAL (III)		CJ	CK	1 834 796	46 350	1 788 446	1 527 221
Comptes de régularisation	CW						
	CM						
	CN						
	CO	CA	2 192 526	82 797	2 109 729	1 850 579	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

*Contrôle conforme à l'engagement
le 25/09/2025*

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10.000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	2 880	2 160
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	688 576	575 809
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	235 728	173 488
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	938 185	762 456
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 830	68 299
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	537	2 996
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	261 606	170 578
	Dettes fiscales et sociales	DY	280 980	257 986
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	21 211	21 542
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	595 381	566 722
	TOTAL (IV)	EC	1 171 544	1 088 123
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 109 729	1 850 579
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 159 803	1 138 123	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	89	82	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	1 436 722	1 254 243	
		FJ	FK	FL	1 436 722	1 254 243	
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	9 822	16 138	
	Autres produits (1) (11)			FQ	19	834	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 446 563	1 271 215	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	537 190	504 371	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	6 488	5 511	
	Salaires et traitements *			FY	421 763	382 470	
	Charges sociales (10)			FZ	151 299	127 858	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS	GA	4 822	3 992	
				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	26 638	15 600
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	1 544	8 789	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 149 745	1 048 590
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GG	296 818	222 625	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		967	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	12 087	3 106	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	12 087	4 073
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 103	1 717	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	1 103	1 717	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	10 984	2 356	
				GW	307 802	224 981	

Désignation de l'entreprise SAS 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	84
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	84
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	68
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	68
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	17
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	72 090
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 458 733
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 223 005
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	235 728
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 282
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
ACCORDS DE COMPTES	68	84	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS 2G EXPERTS**Néant *

* (Ne pas reporter, le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	292 876	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	15 731	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	1 342	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 795	LC		LD	2 746
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	41 868	LO		LP	2 746	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P	20 240	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	20 240	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	354 984	ØH		ØJ	2 746		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		3	
										4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	292 876	1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	15 731	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	1 342	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	27 541	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG		NH	44 614	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	20 240	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	20 240	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	357 730	ØM	

Exercice N clos le : **310092024**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2G EXPERTS** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 062	PF	1 264	PG		PH	9 326
TOTAL I		RK	8 062	RM	1 264	RN		RO	9 326
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 798	QE	1 573	QF		QG	5 371
	Matériel de transport	QH	818	QI	335	QJ		QK	1 153
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 947	QM	1 650	QN		QO	20 597
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	23 563	QV	3 558	QW		QX	27 122
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	31 625	ØP	4 822	ØQ		ØR	36 447
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS					Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D			
			6E	6F	6G	6H			
			02	03	04	05			
			9U	9V	9W	9X			
			06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	21 252	6U	26 638	6V	1 540	6W	46 350
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	21 252	TY	26 638	TZ	1 540	UA	46 350
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	21 252	UB	26 638	UC	1 540	UD	46 350
Dont dotations et reprises		<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	26 638	UF	1 540			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	56 559		56 559							
	Autres créances clients		UX	451 911		451 911							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	46 809		46 809						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)		VC	42 009		42 009							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 943		5 943							
	Charges constatées d'avance		VS	54 889		54 889							
TOTAUX		VT	658 120	VU	658 120	VV							
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE										
			VF	112									
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	89		89							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	11 741			11 741						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	261 606		261 606								
Personnel et comptes rattachés		8C	111 740		111 740								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 896		52 896								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	20 041		20 041							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	95 015		95 015							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 288		1 288							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	537		537								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	21 211		21 211								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Produits constatés d'avance		8L	595 381		595 381								
TOTAUX		VY	1 171 544	VZ	1 159 803		11 741						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				537		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	56 477									

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092024		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA 235 728				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf.2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 72 805			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes a long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 400		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
TOTAL I						WR 308 933				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						I6			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						WZ			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XH 715				
bénéfice (I moins II)						XI 308 218				
déficit (II moins I)						XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 308 218				
						XO 0				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



2058A - Déductions diverses au 30/09/2024

Libellé	Montant
CREDIT D'IMPOT FORMATION DIRIG	475
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	240
Totalisation	715



2058A - Réintégrations diverses au 30/09/2024

Libellé	Montant
DONS	400
Totalisation	400

Désignation de l'entreprise SAS 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 210
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
							- Autres réserves	ZD	113 488				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	173 488		Dividendes	ZE		60 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	173 488		Report à nouveau <small>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG							
			TOTAL II	ZH			173 488						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	120 985	118 995			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	50 496		XQ	53 392	50 825			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 448	533			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	361 365	334 018			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	537 190	504 371			
IMPTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1 626	1 674			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	4 862	3 837			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	6 488	5 511			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	279 260	249 326			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	102 250	86 524			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *							ØB	406 749				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	5,88 %	4,65 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2G EXPERTS** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102023		et clos le : 30092024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 436 722	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	8 282	
TOTAL 1		OX	1 445 003
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	19	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	19
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	127 472	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	359 222	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	100	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 544	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	488 338
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	956 685
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	956 685
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 445 003	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|4|** N° SIRET **8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4|**
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2G EXPERTS**
 ADRESSE (voie) **1 AVENUE PAUL MICHONNEAU**
 CODE POSTAL **62000** VILLE **ARRAS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	910
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	90

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SARL** Dénomination **FINANCIERE 2G**
 N° SIREN (si société établie en France) **840434922** % de détention **82,00** Nb de parts ou actions **820**
 Adresse : N° **51** Voie **AVENUE ROGER SALENGRO**
 Code postal **62000** Commune **ARRAS** Pays **FRANCE**

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|0|0|9|2|0|2|4]

N° SIRET [8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS 2G EXPERTS]

ADRESSE (voie) [1 AVENUE PAUL MICHONNEAU]

CODE POSTAL [62000] VILLE [ARRAS]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 910

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 90

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|4

N° SIRET 8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G EXPERTS

ADRESSE (voie) 1 AVENUE PAUL MICHONNEAU

CODE POSTAL 62000 VILLE ARRAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2024)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 2G EXPERTS
Adresse 1 AVENUE PAUL MICHONNEAU 62000 ARRAS

du 01102023
au 30092024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE	
1	MERCHER Justine	Experts Comptable stagiaire	22 rue de l'église	62217 WAILLY
2	SENSE Jeremy	chef de mission	10 Rue du petit bois	62320 BOIS BERNARD
3	BOLLIER Caroline	Employée	3 Résidence Pierre BACHELET	62218 LOISON SOUS LENS
4	CARON Laurent	Comptable	133 RUE RAYMOND LAMPIS	62410 WINGLES
5	PHILIAS Sylvie	Responsable Social	51 Avenue Roger Salengro	62223 Saint Laurent Blangy
6				
7				
8				
9				
10				

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	34 537			34 537				34 537
2	70 104			70 104				70 104
3	45 000			45 000				45 000
4	76 389			76 389				76 389
5	80 870			80 870				80 870
6								
7								
8								
9								
10								
**	306 900			306 900				306 900

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	306 900	- de l'exercice ⑩	308 218
- de l'exercice précédent ⑩	249 922	- de l'exercice précédent ⑩	225 181

Nom et qualité du signataire
GERMAIN GLORIAN
EXPERT COMPTABLE

A ARRAS....., le 15/01/2025
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 109 729** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 458 733** euros et un total **charges** de **1 223 005** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **235 728** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2023** et finit le **30/09/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	292 876				292 876
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	292 876				292 876
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	15 731				15 731
	Matériel de transport	1 342				1 342
	Matériel de bureau, mobilier	24 795		2 746		27 541
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 868		2 746		44 614	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	20 240				20 240
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 240				20 240	
TOTAL	354 984		2 746		357 730	



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 062	1 264		9 326
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 062	1 264		9 326
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 798	1 573		5 371
Matériel de transport	818	335		1 153
Matériel de bureau, mobilier	18 947	1 650		20 597
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 563	3 558		27 122
TOTAL	31 625	4 822		36 447

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	21 252	26 638	1 540	46 350
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		21 252	26 638	1 540	46 350
TOTAL GENERAL		21 252	26 638	1 540	46 350
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		26 638	1 540	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	56 559	56 559	
	Autres créances clients	451 911	451 911	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	46 809	46 809	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	42 009	42 009	
	Débiteurs divers	5 943	5 943	
Charges constatées d'avances	54 889	54 889		
	TOTAL DES CREANCES	658 120	658 120	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		112		

		30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	89	89		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	11 741		11 741	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	261 606	261 606		
	Personnel et comptes rattachés	111 740	111 740		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 896	52 896		
	Impôts sur les bénéfices	20 041	20 041		
	Taxes sur la valeur ajoutée	95 015	95 015		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 288	1 288		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	537	537		
	Autres dettes	21 211	21 211		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	595 381	595 381			
	TOTAL DES DETTES	1 171 544	1 159 803	11 741	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		56 477			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		537			



Produits à recevoir

		30/09/2024
Total des Produits à recevoir		12 265
Autres créances clients		2 030
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 030	
Autres créances		10 234
INTERETS COURUS C / C FI2G	112	
PRODUITS A RECEVOIR	500	
INT. COU. S/ OB. BON, VAL. ASS	9 622	



Charges à payer

30/09/2024

Total des Charges à payer		340 500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		89
INTERETS COURUS A PAYER	89	
Emprunts et dettes financières divers		143
Int CC - COMPTE COURANT ASSOCIES SP GG	143	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		175 243
FOURN FACT NON PARV	175 243	
Dettes fiscales et sociales		152 405
PERS CONGES A PAYER	15 095	
AUTRES CHARGES A PAYER	96 645	
CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES	5 114	
ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	35 272	
CAP TAXE D APPRENTISSAGE	279	
Autres dettes		12 618
R, R, R, ACC. AUTR. AV A ETAB.	7 484	
CHARGES A PAYER	5 135	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		54 889	54 889
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		54 889



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/09/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		595 381	595 381
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			595 381



Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 30/09/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2024
Capital social	10 000				10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	2 160	720			2 880
Autres réserves	575 809	112 768			688 576
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	173 488	(173 488)		235 728	235 728
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	762 456	(60 000)		235 728	938 185

Date de l'assemblée générale 29/03/2024

Dividendes attribués 60 000

¹dont dividende provenant du résultat n-1 60 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 702 456

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 702 456

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 175 728



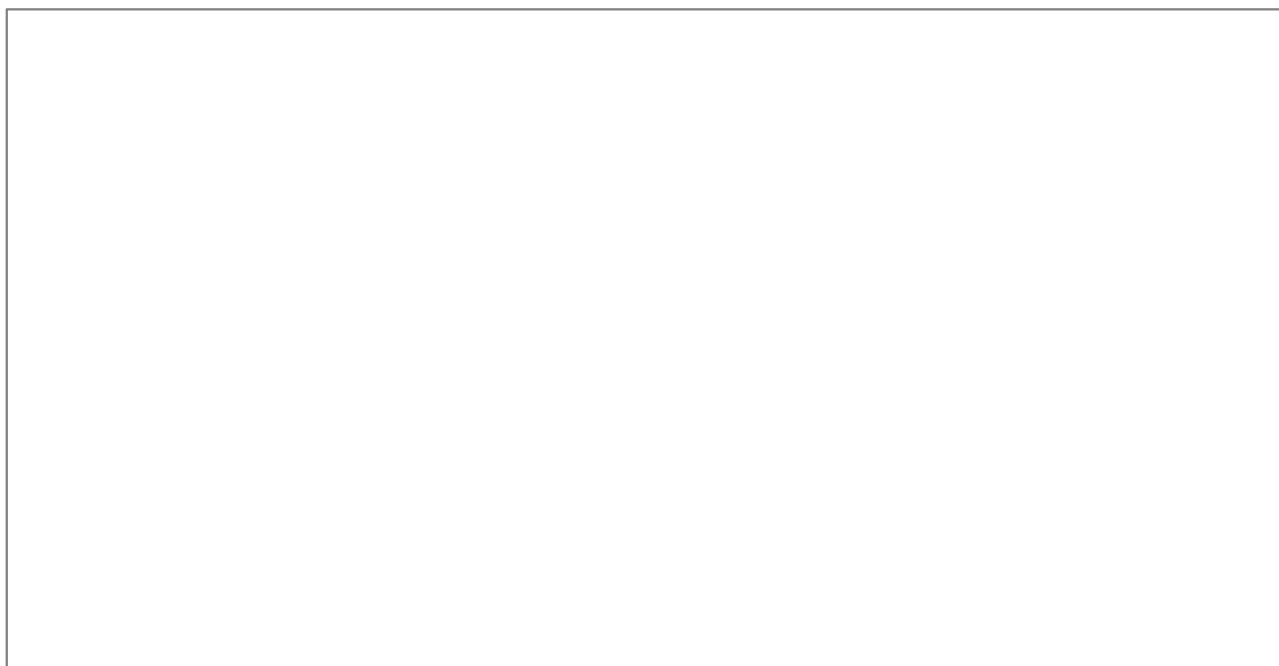
Capital social

	30/09/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 000,00	10,0000	10 000,00



Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 436 722		1 436 722
TOTAL	1 436 722		1 436 722





Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	30/09/2024	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		307 802	72 090	235 712
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		17		17
RESULTAT COMPTABLE		307 818	72 090	235 728

(1) après retraitements fiscaux.